

LE GRAND
MARQUE FRANÇAISE
**RHUM
CHAUVET**
EXIGEZ-LA PARTOUT

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....	Nord et limitrophes..... 3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 76.00	ANNONCES.....	PARIS..... 13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09.40.
	France et Belgique..... » 23.00; » 43.00; » 80.00	REDACTION.....	LILLE..... 3, rue Faidherbe, Tél. 57.07.
	Etranger: Tarif A..... » 35.00; » 70.00; » 140.00		TOURCOING..... 33, rue Carnot, Téléph. 37.
	Tarif B..... » 50.00; » 100.00; » 200.00		ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 1906. Inter. 6.

GRANDS VENTE
DE FIN D'ANNEE
AUX
CHAUSSURES
DOLLY
20, rue de Lannoy
ROUBAIX
RABAIS
considérables

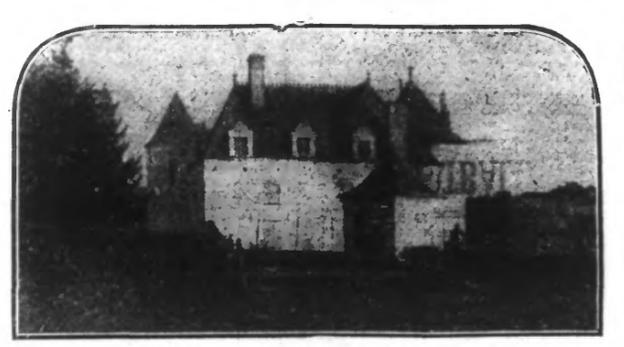
BILLET PARISIEN Clartés sur l'incident Schacht

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)
PARIS, 15 JANVIER (MINUIT.)
L'incident provoqué par le docteur Schacht n'est pas de ceux qui se règlent du jour au lendemain; aussi bien, nos députés à la conférence de La Haye y ont-ils regardé à deux fois avant d'accepter les dispositions législatives adoptées par le Gouvernement allemand pour enrôler, malgré lui, dans la Banque des Règlements internationaux l'intraitable financier.
Il est clair, en effet, que le fonctionnement normal du nouvel organisme financier international a pour condition la collaboration loyale de la Banque d'Empire. La mobilisation de la créance allemande n'est possible que si le directeur de cet établissement manifeste une bonne volonté égale à celle des représentants des puissances créancières. Cette bonne volonté, le docteur Schacht l'a possédée-t-il parce que son Gouvernement fait mine de le rappeler à l'obédience? Evidemment non.
Si l'on avait, d'ailleurs, le moindre doute à cet égard, il suffirait, pour être pleinement éclairé, de s'en rapporter aux déclarations que prodigue à La Haye le docteur Schacht lui-même. Cet intriguant personnage fait observer à qui veut l'entendre qu'il n'a nullement changé de point de vue; il continue à soutenir que le plan Young est « immoral », etc... Donc, on ne doit pas compter sur lui pour contribuer au succès de ce plan: le docteur Schacht ne nous l'envoie pas dire.
Mais, citoyens allemand, s'inclinez devant des dispositions législatives votées par le Reichstag; ou bien, si l'estime qu'il ne doit pas s'incliner, il s'en va, ainsi qu'il l'a promis de le faire, en représentant de la « Rheinische Zeitung ». Cette dernière éventualité serait, de notre point de vue, la moins défavorable. Mais s'il reste pour verser du sable dans les engraves... On est effrayé à la pensée que cet homme, qui se défend d'être ambitieux mais, en fait, agit en mégalomane, peut détruire de ses mains le nouveau système des réparations.
Le Gouvernement allemand avait une magnifique occasion de se débarrasser de ce gêneur; une partie de l'opinion publique aurait compris dans les circonstances présentes qu'on en usât avec faiblesse avec lui. Mais on assure que le Cabinet du Reich comprend des hommes qui ont partie liée avec le docteur Schacht. Tel serait le cas notamment de M. Moldenhauer, ministre des Finances, qui aurait menacé de démissionner si l'on avait nommé directeur de la Reichsbank. Cette collusion explique bien des choses; elle montre notamment sous un jour nouveau les audaces calculées de ce financier politicien.

Les Assurances sociales et la Mutualité

Paris, 15 janvier. — Sous la présidence de M. Raoul Péret, sénateur, président de la Fédération nationale de la Mutualité française, M. Léon Robelin, ancien président de cette fédération, a fait, ce soir, aux Hautes études sociales, une conférence sur les Assurances sociales et la Mutualité.
L'orateur, après un court historique sur les étapes successives de la loi sur les assurances sociales, s'est attaché à démontrer que depuis son congrès de 1920, la mutualité a toujours demandé que la loi sur les assurances sociales se fit dans l'esprit et selon les méthodes mutualistes. M. Robelin a ajouté:
On reproche à la mutualité ses frais de gestion trop élevés, alors que les statistiques démontrent le contraire. On lui reproche de vouloir torpiller la loi en demandant qu'elle soit modifiée. La mutualité, au contraire, veut renouer la loi, en la rendant supportable et viable. Elle ne veut pas que les assurances sociales, par suite d'un faux départ, subissent le sort des retraites ouvrières et paysannes.
Prenant ensuite la parole M. Jules Cels, député, a exposé les grandes lignes de sa proposition de loi relative à la création d'une Caisse autonome. L'orateur estime que les cotisations des assurés doivent être envoyées non pas à la Caisse des Dépôts et Consignations, mais à une Caisse autonome dans laquelle l'Etat n'aurait pas le droit de puiser; recevant tous les ans au moins sept milliards, cette Caisse constituerait une puissance sérieuse. Les conséquences de la création de cette Caisse seraient selon M. Cels les suivantes:
« Abord les capitaux provenant des cotisations seraient réellement investis. La Caisse en toucherait réellement les arrérages et, au moment où il faudrait payer les retraites, elle aurait les moyens de financer l'opération et l'Etat ne serait pas obligé de voter des centimes additionnels ou de nouveaux impôts. Ensuite, il serait parti dans une grande mesure au défaut du plus grave de la loi du 5 avril 1928 qui, selon l'orateur, va constituer un handicap sérieux pour notre production. En terminant, M. Jules Cels explique que la cotisation patronale au lieu d'être perdue pour la production, ira avec la Caisse autonome, s'investir dans la production elle-même.

POUR QU'ILS NE MEURENT PAS A VINGT ANS La Maison des Jeunes à Eppe-Sauvage



« LES SAPINS »
Les Roubaisiens qui, il y a un peu plus d'un an, eurent le bonheur d'entendre le Père Sanson à l'Hippodrome ou à l'église Saint-Martin, ne sont pas près d'oublier avec quels accents poignants ils leur dépeignit le drame atroce de la marche lente et sûre de la tuberculose à travers une jeune vie, ni avec quelle chaleur convaincante il prêcha la «cure» contre le redoutable fléau.
Sans doute, au souvenir des paroles de l'ardent apôtre, beaucoup parmi eux ont augmenté depuis leur effort en faveur des œuvres qui tendent à guérir ou, qui mieux est, à prévenir la maladie.
Prévenir la maladie, n'est-ce pas, en effet, le plus sûr moyen de n'avoir pas à essayer de la guérir par la suite quand, peut-être, il sera trop tard. C'est pour prévenir la maladie que s'épanouit dans toutes les régions de la France une magnifique floraison d'œuvres qui, dues à l'initiative privée ou à l'action des Pouvoirs publics, conjuguent leurs efforts pour sauver la race.
Nos lecteurs ont souvent entendu parler de ces bienfaisantes institutions. Rappelons les principales: l'École de plein air du Pont-Rouge, où tant de petits Roubaisiens bénéficient d'une situation véritablement privilégiée pour passer leurs années d'école dans les meilleures conditions hygiéniques possibles; les colonies de vacances de la ville qui permettent à nombre d'entre eux d'emmagasiner des réserves de vitalité dans l'atmosphère fortifiante de la mer ou de la campagne; le scoutisme, qui apprend à nos enfants et à nos jeunes gens à mener une vie saine et bien ordonnée; les colonies de vacances des patronages pour lesquelles le clergé des paroisses se dévoue sans compter. Citons encore la colonie scolaire de Croix-Fontaine, de M^{me} François Roussel, pour des enfants de Roubaix-Tourcoing; l'œuvre des Petits lits bleus, de M^{me} Albert Motte, à Wasquehal et la Pouponnière de M^{me} Lorthois, à Linselles, qui prennent les enfants au berceau pour les armer contre les atteintes du mal; les préventoria de Saint-Jans-Cappel, de Montceau-Saint-Waast, de Trélon, etc...
Et, puisque cette brève revue de quelques œuvres préventives nous fait évoquer celles qui dépeignent le mal et luttent pour le guérir, rendons hommage en passant à l'action du Dispensaire du Fontenoy, rue de Cassel, dont le président est M. le docteur Dupré et le vice-président M. René Wibaux; et du Dispensaire Pierre-de-Roubaix, rue des Longues-Haies, présidé par M. Louis Watine et rappelons le dévouement de nombreuses personnalités de notre ville: M. et M^{me} Eugène Mathon, M. Joseph Wibaux, M^{me} Fernand Motte et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, envers les œuvres de soulagement. Signalons encore qu'un pavillon pour tuberculeux va être installé à l'hôpital « La Fraternité » et que bientôt, à Saint-Léon-Lannoy, on verra s'élever le sanatorium mutualiste.
Ainsi, pour lutter contre les ravages du fléau et pour protéger contre lui les nouvelles générations, un immense effort est fait de tous côtés et la campagne du labeur antituberculeux qui vient de se terminer a permis à chacun, selon ses possibilités, d'apporter sa contribution à l'œuvre commune.
On ne fera jamais trop pour préserver les enfants et les adolescents contre les atteintes d'un mal qui creuse chaque année tant de vides dans toutes les classes de la société.
Le moyen le plus efficace d'assurer ces jeunes organismes contre la tuberculose est de les mettre à l'abri des terribles bacilles et de les rendre assez vigoureux pour que, lorsqu'ils seront mis en contact avec eux, ils puissent résister victorieusement.
C'est cette idée qui est à la base de l'action d'un Comité de père de famille roubaixien qui, depuis plus d'un an, travaille à la réalisation d'une œuvre magnifique destinée à armer contre les

GEORGES CLEMENCEAU... SUR LES GENOUX DE SA MÈRE



Cette photographie de Georges Clemenceau sur les genoux de sa mère nous a été communiquée par une de nos concitoyennes, M^{me} Piat-Dubois, qui habite 40, boulevard de Lyon, à Roubaix.
M^{me} Piat était concubine, durant la guerre, d'un immeuble appartenant tout d'un coup à une famille anglaise qui, sitôt les hostilités, rentra en Grande-Bretagne, mais en laissant à Paris son mobilier.
Au lendemain de l'armistice, cette famille écrivit au propriétaire de l'immeuble pour lui demander de vendre tout ce qui se trouvait dans l'appartement qu'elle avait occupé, afin de couvrir le montant du loyer qui n'avait pas été payé depuis 1914.
M^{me} Piat acheta tout le mobilier et ce qu'il contenait. Dans un tiroir, elle trouva quelques photographies très anciennes qu'elle conserva toujours, bien qu'elle ne sût point qui elles représentaient.
Ce n'est qu'après la mort de Clemenceau, lorsque le Journal de Roubaix eut reproduit une série de photographies du « Tigre » à différents âges de la vie, que M^{me} Piat constata que les portraits qu'elle possédait étaient ceux-là mêmes que tous nos lecteurs ont eus sous les yeux.
Elle nous a communiqué celui-ci, qui est absolument inédit.

MORT DE M^{me} LOUIS BARTHOU

Paris, 15 janvier. — Mme Louis Barthou, qui était malade depuis quelques mois, est décédée ce matin à 11 heures, à son domicile, 7, avenue Victor-Emmanuel.
De nombreuses personnalités se sont rendues, cet après-midi, au domicile de M. Louis Barthou, afin de présenter à l'ancien président leurs condoléances.
La mise en bière de M^{me} Louis Barthou a eu lieu ce soir à 20 h. Les obsèques seront célébrées vendredi à midi, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

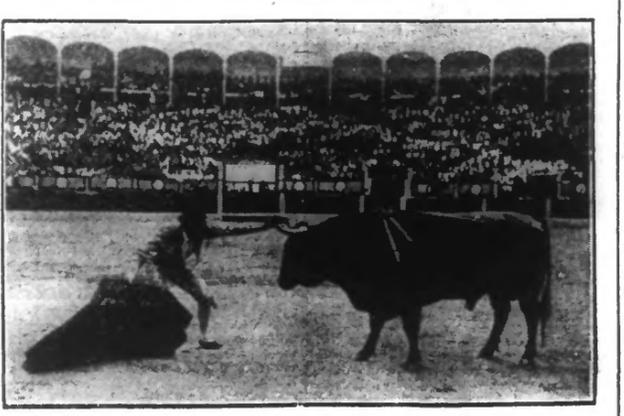
Graves désordres en Australie

Sydney, 15 janvier. — Aux mines d'Abermain, à Kearsley, la police a dû charger à coups de matraques 2.000 mineurs. Ceux-ci se sont enfuis en désordre. Plusieurs manifestants ont été blessés. La police s'est ensuite rendue en camion automobiles à Kurry, où 2.600 mineurs manifestèrent dans les rues.
Les manifestants se sont dispersés à l'arrivée des policiers; plusieurs communistes ont été arrêtés et incarcérés. Le calme est maintenant rétabli.

L'assassin de M. Bayle est condamné aux travaux forcés à perpétuité

Paris, 15 janvier. — Cette troisième audience du procès Philipponnet, le meurtrier de M. Bayle, débute par l'audition des derniers témoins.
Parmi eux, M. Oger, administrateur en retraite des services de l'Indochine, commence par demander que la famille Bayle se retire de la salle. (Mouvement.)
Non, répond le président Devise.
M. Oger se décide à parler qu'il même.
« Ma femme, dit-il, est la marraine d'un des enfants de M. Bayle. Sa première femme, M^{me} Eva Bayle, m'a dit que c'était un malheureux homme, qu'il y avait bien 99 chances sur 100 pour que Philipponnet ait eu raison d'agir comme il l'a fait. (Sensation.)
Et M^{me} Eva Bayle de conclure parlant de son ex-mari: « C'était un homme anormal. Quant à moi, ajoutait-elle, je ne veux pas être déshonorée et créer un scandale en allant à l'audience. J'ai demandé un entretien secret au procureur général. On me l'a refusé. » Voilà les propos de M^{me} Eva Bayle, usage. Un pasteur de mes amis, M. Kreitz, poursuit M. Oger, m'a déclaré que M. Bayle était un malheureux homme, un lâche, un hypocrite.
L'avocat général Gazier demanda la peine de mort pour Philipponnet. « A un crime sans excuse, dit-il, un châtiment sans pitié ».
La Cour condamne Philipponnet aux travaux forcés à perpétuité. La veuve de la victime a obtenu 100.000 fr. de dommages-intérêts. Le fils de M. et M^{me} Bayle, Christian, âgé de 4 ans, a obtenu en outre 150.000 francs de dommages-intérêts.
— Au Portugal, le président de la République a chargé M. Passos Sousa de former le cabinet.

UN CÉLÈBRE MATADOR-FOOTBALLEUR



Le célèbre matador espagnol MARCIAL LALANDA qui a tué, l'an passé, 380 taureaux, vient d'être nommé capitaine d'une équipe de football. Notre photo le montre dans une situation dangereuse, devant un taureau, au cours d'une corrida récente. (W.P.P.)

Une journée décisive à La Haye La question des sanctions est réglée

La Conférence de La Haye a abouti mercredi à un résultat de toute première importance, puisqu'elle a définitivement réglé la question des sanctions, dans l'éventualité de l'inexécution par l'Allemagne du plan Young.
Les délégués des puissances n'ont plus maintenant qu'à se mettre d'accord sur les conditions de la mobilisation de la dette allemande. M. Chéron poursuit les négociations à cet égard avec son collègue allemand M. Moldenhauer.
La Reichsbank participera à la Banque des règlements internationaux
La Haye, 15 janvier. — Les représentants des six puissances invitées se sont réunis ce matin, à 11 h. 45, sous la présidence de M. Jaspars. Revenant sur l'incident Schacht, le ministre des Affaires étrangères de Reich, M. Curtius a rappelé qu'il avait promis à la précédente séance d'apporter aujourd'hui des propositions en ce qui concerne la participation de la Reichsbank à la Banque des règlements internationaux. Il avait songé tout d'abord à substituer à la collaboration de la Reichsbank celle d'un groupe de banques allemandes. Les représentants de ces banques ont été appelés à La Haye, mais le Gouvernement, après réflexion, estime que mieux vaut assurer la participation de la Reichsbank.
Ce concours sera assuré et la délégation va apporter les textes nécessaires. M. Henry Chéron a rappelé qu'à la précédente séance, M. Fretell avait déjà fait observer que dans la pensée des experts, le concours direct de la Reichsbank est indispensable à l'exécution de ce plan. M. Tardieu, de son côté, avait fait des réserves dans le même sens. Le plan ne peut fonctionner normalement que si son exécution s'appuie sur le concours direct et loyal de la Reichsbank et si elle souscrit sa part du capital.
M. Curtius a alors apporté un projet de modification à la loi sur la banque qui sera insérée dans l'annexe relative à la banque. En

vertu de ce texte, la Reichsbank aurait l'obligation de souscrire la partie réservée à l'Allemagne dans le capital de la B.R.I. et son président devra entrer au Conseil d'administration de cet organisme.
A l'unanimité, ce texte a été pris en considération. M. Chéron a demandé qu'on ne le renvoyât aux juristes qu'à la séance de l'après-midi, afin qu'on pût en faire un examen immédiat.
D'autre part, la Commission a pris connaissance d'une proposition de la délégation allemande tendant à modifier dans un sens restrictif la procédure prévue pour le changement des articles fondamentaux du statut et de la loi sur la banque, de façon à donner aux représentants du Reich le pouvoir de réclamer l'avis du tribunal arbitral en cas où une disposition prise ou à prendre par la Banque des règlements internationaux menacerait la stabilité de la monnaie allemande.
Le docteur Schacht démissionnerait
Le correspondant du « Courrier de la Bourse » à La Haye écrit que le D^r Schacht a laissé percer, à plusieurs reprises, que l'on pouvait naturellement contraindre par une loi, la personne du président de la Reichsbank à collaborer avec la B.R.I., mais que ce ne serait peut-être pas lui, mais bien un autre président qui remplirait ces fonctions.
Le D^r Schacht a déclaré au correspondant de la « Rheinische Westphalische Zeitung » à La Haye:
« Mon point de vue est parfaitement clair et il ne peut être question d'un changement d'idées de ma part. Je déclare, une fois encore, que la Reichsbank doit naturellement se soumettre à une nouvelle loi. Quant au président de la Banque d'Empire, comme tel il aura à décider s'il peut se soumettre à cette loi ou non, s'il reste ou s'il s'en va. Je n'ai absolument aucune ambition personnelle et si l'on me présentait des fonctions politiques cela me laisserait froid. En tout cas mon point de vue n'est pas modifié.
D'autre part et selon une information de source privée, la Reichsbank aurait fait une démarche auprès de la Société de crédit du Reich et de la Banque d'Etat prussienne, invitant ces deux établissements financiers à participer, jusqu'à nouvel ordre, en ses lieux et place à la fondation de la Banque internationale des paiements.

LA TEMPÊTE EN ANGLETERRE



UNE MAISON COMPLÈTEMENT ENTRÉE PAR L'OURAGAN

Une violente explosion dans une usine à Waziers

Deux tués ; Trois blessés
Un terrible accident est survenu mercredi, à la première heure, à l'usine d'ammoniaque synthétique, située à Waziers, aux portes de Douai.
Vers 3 h. 30 du matin, par suite d'une fautive manœuvre de la valve d'échappement, le contenu d'un tube d'hydrogène s'est enflammé au contact de l'air, faisant sauter la culasse d'un compresseur.
La population de la commune fut tout entière éveillée par le bruit formidable de l'explosion et de courageux citoyens se portèrent aussitôt sur les lieux pour aller au secours des ouvriers.
Des plaintes déchirantes s'élevaient dans l'obscurité. A la lueur de lampes-tempête on releva cinq blessés qui furent aussitôt transportés à l'hôtel-Dieu de Douai.
Mais pour deux de ces malheureux, tous les soins furent inutiles. L'un succomba vers dix heures du matin, l'autre vers midi. Ce sont: Victor Dubucq, domicilié rue de l'Égalité, à Dorignies, et Albert Teras, demeurant à Pont-de-la-Déole.
De leurs camarades, Georges Poulain, de Dechy, est dans un état très grave.
Quant aux deux autres blessés, ils ne sont heureusement que légèrement atteints. Ce sont: Robert Leteneur, de Waziers et Robert Tallandier, de Douai, qui bien que portant des brûlures sur tout le corps, ont pu être reconduits à leur domicile.
Une enquête a été ouverte sur ce terrible accident qui a profondément ému la population de Waziers et qui met en deuil deux braves familles d'ouvriers.
Les représentants des gouvernements anglais, belge, français, italien et japonais et les représentants du gouvernement allemand ont échangé les déclarations qui font l'objet de l'annexe ci-après:
Les représentants des gouvernements belge, anglais, français, italien et japonais déclarent ce qui suit:
Le nouveau plan repose sur le principe que le règlement complet et définitif de la question des réparations est d'un intérêt commun pour tous les pays, quelle que soit la situation de la collaboration de tous ces pays. Sans bonne volonté et coopération mutuelles, le but du plan ne serait pas atteint. Mais dans ce sens, les vœux émis par les gouvernements créanciers, dans l'intérêt de la paix générale, sont disposés, évitant d'entreprendre aucune action, à faire appel pour la constatation de l'impression des faits à une juridiction internationale d'une autorité incontestée. La ou les puissances créancières qui s'estimeraient intéressées, soumettraient donc à la Cour permanente de justice internationale, la question de savoir si des actes émanant du gouvernement allemand ont été effectués en vue de détruire le nouveau plan.
L'Allemagne déclare, dès maintenant, que dans le cas de décision affirmative de la Cour, elle se réserve le droit de faire appel à la Cour permanente de justice internationale en vue d'assurer l'exécution des obligations des puissances créancières, telles qu'elles résultent du nouveau plan, la ou les puissances créancières recourent leur pleine liberté d'action.
Les représentants des gouvernements créanciers sont convaincus que jamais ne se produira l'hypothèse en question. Mais ils estiment que c'est pour eux une obligation de loyauté et un devoir envers leurs pays respectifs, de formuler la déclaration qui précède.
Les représentants du gouvernement allemand, de leur côté, déclarent ce qui suit:
Le gouvernement allemand regrette que soit envisagée une telle éventualité, qu'il tient, quant à lui, pour impossible. Toutefois, si une ou plusieurs puissances créancières saisit la Cour permanente de justice internationale de la question de savoir si des actes émanant du gouvernement allemand font apparaître une volonté de détruire le nouveau plan, le gouvernement allemand est d'accord avec les gouvernements créanciers, pour accepter que la Cour permanente s'institue et demeure ouverte pour l'examen dans le cas d'une décision affirmative de la Cour, que, en vue d'assurer l'exécution des obligations financières de la puissance débitrice, telles qu'elles résultent du nouveau plan, la ou les puissances créancières recourent leur pleine liberté d'action.
MM. Tardieu et Loucheur sont revenus à La Haye
La Haye, 15 janvier. — MM. Tardieu et Loucheur sont arrivés ce matin à La Haye, à 11 h. 34. MM. Chéron, Philippe Berthelot et Kammerer, ministre de France à La Haye, étaient allés jusqu'à Rotterdam à la rencontre du président du Conseil français, MM. Tardieu, Chéron et Loucheur se sont rendus directement au Biennhof où ils ont retrouvé les membres des autres délégations et où, dès 14 h. 45, les Commissions au complet ont pu se réunir en séance plénière.

Les réunions du Conseil de la Société des Nations

Genève, 15 janvier. — Le Conseil de la Société des Nations a tenu ce matin deux séances. L'une publique, l'autre privée, sous la présidence de M. Zaleski. Dans sa séance publique, le conseil s'est occupé notamment de questions relatives au trafic de l'opium et des résultats de la récente conférence pour l'amélioration du transport des journaux.
Le Conseil a, d'autre part, décidé de convoquer à Lisbonne le 6 octobre 1930, une conférence pour l'unification du balisage et l'éclairage des côtes et pour le 17 novembre 1930, à Genève, une conférence pour l'unification du droit fluvial applicable à la navigation, sur les grands réseaux de voies navigables de l'Europe continentale.
Dans sa séance privée, le conseil a procédé à un certain nombre de nominations.

Dans un annuaire mondial Gaby Deslys a laissé imprimer que son nom véritable était Hedy Navratil

Un correspondant anonyme dit M. Geo London nous avait adressé lundi une lettre dont le ton de sincérité nous avait frappé. Dans cette lettre, il nous déclarait qu'un jour, pendant la guerre, ayant eu la curiosité de chercher à la rubrique « Pseudonymes » du « Tout-Paris », le nom réel de Mlle Gaby Deslys, il avait gardé le souvenir d'avoir lu « Navratil ».
Sérieusement, encore qu'avec un certain scepticisme, nous avons effectué hier matin de recherches dans la collection des volumes annuels du « Tout-Paris ».
A notre stupéfaction, nous avons trouvé que, non seulement notre correspondant anonyme ne s'était pas trompé, mais que la réalité était plus extraordinaire encore que nous ne la pouvions imaginer. Qu'en en juge:
C'est dans l'annuaire de 1915 que le nom de Gaby Deslys figure pour la première fois dans le « Tout-Paris » avec l'indication de son domicile, 3, rue Henri-de-Bornier.
Au chapitre « Pseudonymes » de ce même volume, exactement à la page 760, on trouve cette indication:
« Deslys (Mlle Gaby) : Mlle Hedy Navratil ».
Notons en passant que Mlle Navratil nous avait déclaré elle-même que Hedy était le diminutif familier de son prénom: Edwige.
Que sont devenus les habitants de l'île de Bardsey ?
Londres, 15 janvier. — On mande de Pallell (comté de Carnarvon) qu'on est vivement inquiet sur le sort de quarante personnes habitant l'île isolée de Bardsey. Cette île, en effet, n'ont pas donné signe de vie depuis un mois et l'on suppose que leurs vivres doivent être épuisés.
Les bateaux qui, chaque semaine, ravitaillent l'île, ont été empêchés d'effectuer la traversée, par suite du mauvais état de la mer. Les signaux adressés de la terre ferme aux habitants de l'île ne reçoivent aucune réponse.